Actes des 6èmes Journées Nationales du Patrimoine Géologique

40 ans
pour le patrimoine géologique, état des lieux et perspectives

Corganisées par

Société Géologique et Minéralogique de Bretagne

Réserves Naturelles DE FRANCE

en partenariat avec

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Région BRETAGNE

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

Introduction des ateliers

Max Jonin

D'où venons-nous ?

Un inventaire national du patrimoine géologique trouve ses racines au sein de la commission « patrimoine géologique » de RNF dans les années 90. Lors de l'AG de 1995, la nécessité d'un inventaire est affirmée, une méthodologie élaborée et une organisation proposée.

En découlent :

- La loi Barnier (1995) qui retient le projet d'une liste nationale des sites d'intérêt géologique, mais il n'y aura aucun décret d'application.

- La création de la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG). Elle confiera au BRGM la création d'une base de données pour le patrimoine géologique qui sera testée en Bretagne, sous l'égide de la DIREN, sur l'inventaire qui y a été réalisé en 1994. Ce sera l'occasion de préciser la méthodologie que la CPPG validera en 1999.

- En 2002, la loi « démoprox » intègre la notion de patrimoine géologique dans notre corpus législatif comme partie intégrante du patrimoine naturel. La loi instaure un inventaire national du patrimoine naturel sous la responsabilité scientifique du MNHN et crée les CSRPN.

- La méthodologie de l'inventaire a été présentée avec des applications aux JNPG de Brest en 2003.

- En 2006, le MNHN fait paraître un *vade mecum* (édition SGF) dont la rédaction a bénéficié de la participation pertinente de RNF. Dès lors, cette référence s'impose…

- Le ministère lance l'inventaire national du patrimoine géologique en 2007.

- En 2014, une seconde édition du *vade mecum* paraît.

- Entre 1997 et 2013, 5 JNPG se sont tenues et 4 Journées régionales (2 en Bretagne, 1 à Lille et 1 à Caen.)

Il était peut-être bon de se réunir de nouveau.

Atelier 1
Améliorer l'inventaire

Animation : Max Jonin

L'inventaire national du patrimoine géologique est lancé en 2007 par le ministère. De fait, en régions, les inventaires ont été conduits de façons très différentes, chacun ayant sa propre définition des concepts et des objectifs, sa propre lecture de la méthodologie. Ainsi, l'INPN n'est, aujourd'hui, que le regroupement hétérogène des inventaires régionaux, sans une re-vision, sans un "lissage" national.

Quelques questions posées :

- Qu'est-ce que l'on inventorie ? la question semble essentielle !
- L'intitulé des géotopes (penser à la signalisation *in situ*, cf. APPB)
- Localisation : indiquer les coordonnées GPS ?
- L'IGP peut-il être noté 0 ? Idem pour rareté ? (Intérêt géologique principal)
- Sommes-nous capables d'estimer une rareté internationale ?
- Évaluation patrimoniale :

- 0 – 10 local 0*
- 11 – 20 départ' 1*
- 21 – 30 régional 2*
- 31 – 48 national 3* = c'est *a priori* l'INPG, **intérêt pour envisager auprès des différents partenaires des politiques et stratégies de conservation-valorisation.**

Un point présenté n'a finalement pas obtenu de réponse ni de discussion par l'atelier :
Qu'est-ce que l'on inventorie ? Quel est l'objectif ? La question, essentielle, demeure.

Nécessité de clarifier la distinction entre « intérêt géologique » et « patrimoine géologique ». Les circulaires indiquaient la définition juridique de la patrimonialisation :

« *la patrimonialisation d'un élément naturel… (a pour)… fonction de le mettre en valeur… (et)… d'induire un régime juridique protecteur. Le droit de l'environnement qualifie de « patrimoine » les espaces ou les biens qui vont devoir faire l'objet d'une attention toute particulière non seulement de la part de leur propriétaire juridique mais aussi de l'ensemble de la collectivité* ». Michel Prieur (*Droit de l'environnement*, 2000)

Décider qu'un affleurement est patrimonial **engage**.

Dès lors, on peut se questionner sur la pertinence de grandes enveloppes surfaciques et il pourrait être propose de distinguer des ZNIG (zones naturelles d'intérêt géologique, équivalent pour le patrimoine géologique des ZNIEFF) d'une part, les géotopes patrimoniaux de l'INPG d'autre part.

L'inventaire du patrimoine géologique souffre d'un manque d'harmonisation entre régions et d'ambiguïtés dans la notation.

Conclusions de l'atelier

- Les critères d'évaluation (rareté, intérêt scientifique, patrimonial,…) doivent être clarifiés et appliqués de manière cohérente. Une meilleure coordination nationale-régionale est nécessaire pour homogénéiser les données.
- Nécessité de définir très clairement la signification des notes pour chaque item de notation (rareté, intérêt, état, etc.).
- Retirer l'état de conservation de la notation du site (qui fausse l'évaluation scientifique) pour retenir uniquement la valeur intrinsèque de l'objet
- Nécessité d'harmoniser au niveau national les grilles d'évaluation produites entre les régions.
- Ouvrir l'inventaire à contribution citoyenne encadrée.

Un atelier national pourrait être envisagé (ministère – MNHN – RNF etc.) pour avancer sur ces questions.

Atelier 2
Reconnaissance du patrimoine géologique

Animation : Stéphane Legal

L'atelier 2 a confirmé que le patrimoine géologique reste insuffisamment pris en compte dans les politiques de protection, d'aménagement et de sensibilisation. Cette note se concentre sur les principaux leviers d'action identifiés pour mieux intégrer la géologie dans les pratiques des gestionnaires, des collectivités, des services de l'État, du monde éducatif et des citoyens.

1. Renforcer les compétences des gestionnaires et des réseaux nature

Les réserves naturelles, CEN, PNR, DREAL, OFB, CSRPN et conseils scientifiques sont en première ligne pour faire exister le patrimoine géologique dans les territoires. Plusieurs leviers concrets ont été mis en avant.

- Développer une offre structurée de **formation** en géologie pour les gestionnaires : formations courtes mêlant salle et terrain, centrées sur la lecture de paysage, les liens géologie–biodiversité, les risques et les enjeux de gestion. Il s'agit de s'appuyer sur les expériences réussies (formations CEN, RNF, malles pédagogiques) pour proposer des modules reproductibles à l'échelle nationale.
- **Intégrer systématiquement la géologie dans les documents cadres** : plans de gestion, chartes de PNR, orientations stratégiques des structures. La géologie doit y apparaître explicitement aux côtés de la faune et de la flore. Les avis des conseils scientifiques peuvent être un levier puissant dès lors qu'ils mentionnent systématiquement le patrimoine géologique.
- **Consolider l'expertise géologique au sein des organismes** : recrutement de profils géologues lorsque c'est possible, mais aussi développement de partenariats durables avec des universitaires et associations pour l'inventaire, le conseil et la médiation. L'objectif n'est pas de transformer tous les gestionnaires en géologues, mais de leur donner des référents identifiés.

2. Intégrer la géologie dans les politiques d'aménagement

Les régions, départements, communes, services urbanisme et bureaux d'études jouent un rôle déterminant dans la prise en compte concrète du patrimoine géologique dans les projets.

- **Outiller les collectivités et les services** : fournir, pour chaque territoire, des cartes géologiques lisibles et la localisation des sites inventoriés, accompagnées de quelques fiches synthétiques sur les enjeux. Ces outils doivent être pensés pour les élus et techniciens, avec un langage adapté.
- **Inscrire la géologie dans les documents de planification** : intégrer un volet géologie/géodiversité dans les diagnostics de SRADDET, SCOT, PLU et dans les politiques ENS. Cela suppose d'associer, dès l'amont, les conseils scientifiques de PNR, CSRPN et CRPG, afin d'apporter une expertise argumentée et utilisable par les services urbanisme.
- **Former les acteurs de l'aménagement** : proposer des formations ciblées aux agents qui instruisent les documents d'urbanisme et les projets (collectivités, services de l'État, bureaux d'études), en insistant sur l'usage de l'inventaire du patrimoine géologique et sur sa traduction dans la séquence éviter–réduire–compenser.

3. Mobiliser le monde éducatif et la médiation

Le système éducatif et les structures de médiation constituent un relais majeur pour faire connaître la géologie et donner du sens à sa protection.

- **Renforcer les liens avec l'Éducation nationale et l'université** : proposer aux professeurs de SVT des ressources clefs en main sur les sites géologiques locaux, facilement intégrables dans leurs séquences. Intervenir dans les formations universitaires pour présenter la dimension « patrimoine et réglementation » aux futurs géologues et naturalistes.
- **Multiplier les outils simples pour les publics** : fiches de découverte sur les sites de l'inventaire intégrées à des balades, randonnées ou sentiers d'interprétation, en particulier à l'occasion des Journées nationales de la géologie et des Journées internationales de la géodiversité.

- **Développer des actions participatives** : animations de type « amène ton caillou » pour engager le dialogue sur l'origine des roches, les enjeux de protection et la question du prélèvement ; jumelages entre réserves naturelles géologiques pour croiser les publics et les exemples.

4. Sensibiliser les citoyens et les élus dans les territoires

Au-delà des réseaux professionnels, la reconnaissance du patrimoine géologique passe par une présence visible dans la vie locale.

- **Utiliser les supports de communication existants** : bulletins municipaux ou intercommunaux dédiés à des « focus géologiques », brochures départementales présentant l'ensemble des patrimoines (faune, flore, géologie), panneaux sur les ENS et sites emblématiques. L'objectif est de faire entrer la géologie dans le quotidien des habitants.
- **Associer les élus aux démarches** : proposer des visites de terrain, des formations courtes et des fiches synthétiques sur les enjeux géologiques de leur territoire, afin qu'ils puissent relayer ces messages dans les politiques publiques et les projets.
- **Encourager des pratiques respectueuses** : expliquer les impacts du ramassage intensif sur certains sites, promouvoir la photographie plutôt que la collecte sur les secteurs sensibles, rappeler les règles lorsque cela est nécessaire.

5. Conclusion : former, intégrer, articuler

Trois axes structurants se dégagent des échanges.

- **former** : développer une offre cohérente de formation pour les gestionnaires, les services de l'État, les élus, les aménageurs, les enseignants et les futurs géologues, en s'appuyant sur les expériences déjà probantes.
- **intégrer** : faire entrer le patrimoine géologique dans les documents de référence (plans de gestion, chartes de PNR, SRADDET, SCOT, PLU, politiques ENS) et dans les avis des instances scientifiques, afin qu'il soit systématiquement pris en compte.
- **articuler** : mieux relier les réseaux (RNF, PNR, CRPG, collectivités, Éducation nationale, associations) et les événements (journées thématiques) pour donner davantage de cohérence et de visibilité à l'ensemble des actions.

Ces leviers existent déjà, souvent de manière dispersée. Le défi est désormais de les consolider, de les coordonner et de les porter collectivement pour que le patrimoine géologique devienne une évidence partagée par l'ensemble des acteurs des territoires.

Atelier 3

Le patrimoine géologique vers une politique cohérente

Animation : Myette Guiomar

Synthèse

Constat :

La notion de biodiversité a progressivement remplacé la notion de nature – ce que l'on peut regretter - et la géologie est marginalisée dans les politiques publiques, le patrimoine géologique *quasi* ignoré. Le CNPN et l'IUCN manquent d'expertise géologique, il y a un déficit de représentation.

Comment intégrer réellement le patrimoine géologique dans les stratégies territoriales ?

1. CNPN et Groupe de travail Géodiversité (GTG)

Problèmes

Très faible présence de géologues au CNPN → experts isolés.

Groupe de Travail Géodiversité du CNPN (GTG) est à l'arrêt depuis 2022 faute de portage.

Peu de prise en compte des dossiers liés au patrimoine géologique

Propositions / pistes

Relancer le GTG grâce à la dynamique des journées.

Encourager des candidatures de géologues et d'experts en géopatrimoine au CNPN et dans les CSRPN.

GTG pourrait se réactiver via : une saisine (ex. dossier de RN géologique) ou une auto-saisine sur un sujet national/international.

2. Actions institutionnelles et politique

Journées au Sénat / Assemblée

Possible uniquement si un parlementaire porte le sujet.

Peut ouvrir des portes mais nécessite un travail conséquent.

Besoin d'actions concrètes ensuite, pas seulement de visibilité.

Nécessité d'agir ensemble, éviter la dispersion, « *l'union faite la force* »

Plan National d'Actions (PNA) "géologie"

Proposer un PNA dédié au patrimoine géologique serait un moyen fort de reconnaissance nationale. Des financements sont possibles : Fonds vert, plan de relance.

MAIS

Le ministère rejette les PNA trop généraux → doivent cibler un objet précis.

Nécessité de renforcer les instances (CNPN, CSRPN) avant de pousser un PNA.

Réduction des aides de l'Etat (fonds vert…)

Échelle européenne

Le niveau européen est *quasi* absent des discussions actuelles sur le patrimoine géologique.

Pistes

Mobiliser ProGeo,UNESCO (Géoparcs), députés européens, GGN…

Les Géoparcs sont un bon levier de reconnaissance internationale.

Niveau régional

Les CSRPN ont un pouvoir d'auto-saisine, ils pourraient décider de protéger les sites 3 étoiles.

Si la mobilisation se fait au niveau régional, l'effet remontera au national.

Possibilité de mobiliser les services et les élus régionaux

3. Communication

En 2026 : 50 ans de la loi Nature 1976 → opportunité médiatique majeure.

Préparer dès maintenant une campagne ciblée.

Pistes :

Motions en AG de RNF (mais seulement si suivies d'actions concrètes).

Collaboration accrue avec les Géoparcs → label UNESCO, élus, visibilité internationale.

Synthèse stratégique finale

Clarifier qui pilote : RNF ? un collectif ? une structure nationale géologique ?

Construire une stratégie cohérente avant de se lancer dans un PNA ou des démarches nationales.

MAIS

– Contexte budgétaire tendu.

– Nécessité d'un travail préparatoire long, coordonné et multi-échelles.

Le rôle des Départements et leur politique « Espaces Naturels Sensibles » dans la protection du patrimoine géologique

Yann SOULABAILLE
vice-président au Département d'Ille-et-Vilaine en charge de l'eau, la biodiversité et des espaces naturels sensibles.

Je suis ravi de vous accueillir à Rennes et le Département est ravi d'avoir pu contribuer à l'organisation de ces Journées Nationales du Patrimoine Géologique, dans un contexte financier très compliqué. Comme l'a évoqué Max Jonin en introduction, cela fait plus de 20 ans que le Département d'Ille-et-Vilaine collabore avec notre partenaire la SGMB.

Au début de mon mandat, quand je pensais espaces naturels, je pensais biodiversité et en fait, j'ai découvert la forte implication du Département d'Ille-et-Vilaine, mais également, des autres départements français, sur le sujet du patrimoine géologique. Un atelier sera dédié à ce sujet aujourd'hui. L'implication des Départements *via* la politique de préservation des espaces naturels sensibles sur le patrimoine géologique et la volonté de poursuivre cette collaboration avec la SGMB en Ille-et-Vilaine est bien réelle, en témoigne notre présence à ces JNPG.

Nous allons sur cette présentation faire un focus sur la prise en compte du patrimoine géologique par les Départements, notamment sur les espaces naturels sensibles. Une loi de 1985 donne pouvoir aux Départements pour préserver des espaces naturels, dits espaces naturels sensibles. C'est une politique qui s'appuie sur la part départementale de la taxe d'aménagement. C'est une taxe affectée qui a vocation à préserver des espaces naturels et à les ouvrir au public pour le sensibiliser à la préservation de la nature. C'est l'outil financier des départements pour ces espaces naturels. Le deuxième outil est le droit de préemption environnemental, qui est vraiment l'outil très opérationnel et qui donne priorité aux départements pour l'acquisition de parcelles. D'un côté, on a une ressource financière et de l'autre un outil qui permet cette maîtrise foncière. Il n'est pas évoqué le patrimoine géologique dans l'article de loi. Toutefois, la majorité des Départements se sont impliqués également dans la préservation de ce patrimoine géologique. C'est le cas du Département d'Ille-et-Vilaine. Je l'ai dit en introduction de ces JNPG, cela fait 20 ans que l'on collabore pour valoriser ce patrimoine géologique. Aujourd'hui environ 200 000 hectares appartiennent aux Départements en France. Au niveau national, près de 4300 sites « espace naturel sensible » sont préservés. C'est 1 300 000 hectares inscrits en zone de préemption sur le territoire. Mais aujourd'hui les espaces naturels sensibles ne sont pas dans la stratégie nationale aires protégées. C'est de mon point de vue une anomalie. En Ille-et-Vilaine, on a 127 ENS départementaux et 21 sites communaux labellisés qui bénéficient d'une convention de soutien technique et financier pour aider les collectivités à les préserver. Le département est propriétaire et gestionnaire de 3300 ha et gère également les terrains du Conservatoire du littoral. Plus de 7000 hectares sont aujourd'hui en zone de préemption et intègrent les milieux prioritaires que sont les landes, les prairies mésophiles de fauche, les zones humides et les têtes de bassin versant. Le Département travaille également à la

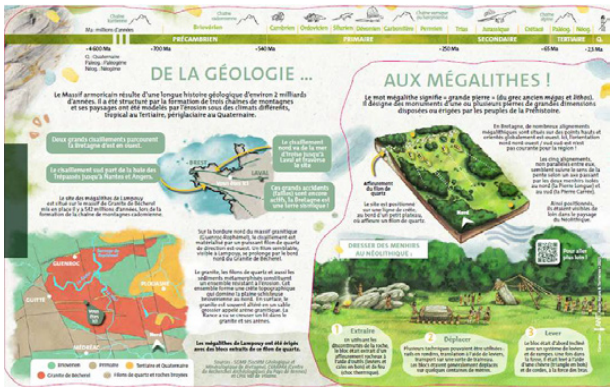

Patrimoine géologique et ENS 35. Valorisation du patrimoine géologique. Contribution de la SGMB sur les projets de valorisation et de communication des espaces naturels sensibles d'Ille-et-Vilaine.



Des sites géologiques ENS préservés et valorisés par les Départements : le site géologique de Vigny Longuesse, Val d'Oise.



Des sites géologiques ENS préservés et valorisés par les Départements : le site de la coupe du Serre de l'Ane (PNR des Baronnies).









Des supports pédagogiques et touristiques.

mise en place de zones de préemption sur les milieux aquatiques, dans l'objectif de facilitation la mise en œuvre de travaux de restauration des zones humides. Plus de 60 sites ENS sont ouverts au public. On peut citer la pointe du Grouin sur la côte au nord, mais aussi l'étang de l'abbaye de Paimpont ou le site des Mégalithes et landes de Saint-Just. Une spécificité du Département d'Ille-et-Vilaine est d'avoir sanctuarisé la taxe d'aménagement via un budget annexe. Comme je l'ai dit, c'est une taxe affectée, donc elle est censée préserver le patrimoine naturel. On a également une régie départementale, c'est à dire qu'une centaine d'agents du Département dont un tiers en insertion travaillent à la préservation des espaces naturels sensibles. Concernant le patrimoine géologique en Ille-et-Vilaine, on peut citer la vallée de la Rance que vous visiterez demain mais aussi le vallon de la Chambre aux Loups, le Boël, ou la carrière de Marette. Ce sont des espaces naturels sensibles sur lesquels en partenariat avec la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, un travail a été mené pour valoriser et faire connaître ce patrimoine géologique. Dans ce cadre depuis 20 ans, une convention de partenariat permet à la SGMB d'améliorer la connaissance des sites géologiques, de fournir une assistance technique et scientifique au Département et de contribuer à la valorisation de ces espaces naturels sensibles. Grâce à ce partenariat, le patrimoine géologique est intégré aux plans de gestion de ces ENS. Autre exemple, la carrière de la Marette, sur laquelle en partenariat avec la SGMB, différents documents et panneaux pédagogiques ont été réalisés. On peut également citer le Boël depuis lequel on peut observer là un élément typique du paysage de la Vilaine. Après ce focus sur l'Ille-et-Vilaine, voici quelques exemples d'autres Départements qui ont également intégré le patrimoine géologique dans leur politique ENS. Voici les sites géologiques de Vigny Longuesse et de Guépelle dans le Val d'Oise, où le Département a aménagé des supports pédagogiques, créé un livret et mène des animations dédiées sur le thème de la géologie. Dans le département de la Drôme le site de la Coupe du Serre de l'Ane, sur 4 hectares, accueille 8 000 visiteurs par an. Un parcours d'interprétation y a été aménagé, de nombreuses animations scolaires y sont menées. Le site s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le PNR des Baronnies provençales. Une démarche de labellisation GSSP est engagée. Sur ce département le site de la coupe de La Charce bénéficie d'un statut d'arrêté préfectoral de protection de biotope et est labellisé GSSP. Je poursuis avec quelques exemples d'autres espaces naturels sensibles. Ronan Pichon en a parlé, la presqu'île de Crozon, dans le Finistère, site exceptionnel d'un point de vue géologique, aujourd'hui reconnu Réserve Naturelle Régionale. Dans les Pyrénées Atlantiques également, un exemple sur l'accompagnement du Département sur les travaux, la pédagogie, la valorisation de sites géologiques, et des itinéraires touristiques thématiques avec la route géologique et le géotrain de la vallée d'Aspe. Des supports « géotourisme » ont été édités par la SGMB avec le soutien des 4 Départements bretons. En quelques exemples, un petit tour d'horizon de la préservation, la valorisation, l'information autour du patrimoine géologique par les Départements dans le cadre de leur politique des espaces naturels sensibles.

Questions / échanges
avec Yann SOULABAILLE

Myette GUIOMAR

Depuis 11 ans, c'est le Département des Alpes de Haute-Provence (CD 04) qui gère la réserve naturelle géologique de Haute Provence. Il y mène une politique d'acquisition des terrains sur lesquels des travaux de conservation et de valorisation sont réalisés ; ces acquisitions sont toutefois réduites au stricte nécessaire du fait d'un budget serré et d'une fréquentation relativement modeste pour la plus part des sites.
Pour une gestion harmonieuse des sites gérés par le Département, le choix a été fait de verser aux ENS les sites de la Réserve (sites en RNN ou faisant l'objet d'aménagements, en projet ou déjà réalisés). L'objectif n'est pas de multiplier les aires aménagées en vue d'accueillir un tourisme de masse, mais de privilégier un certain nombre d'espaces permettant un maillage raisonné du territoire. La qualité et la durabilité des équipements de même que l'accessibilité des sites sont désormais une priorité. Par ailleurs les sites trop fragiles, « sensibles », sont exclus de tout équipement et de toute promotion.
Au sein du Conseil départemental les équipes en charge de la RNN d'une part et des ENS d'autre part mettent en commun leur technicité et leurs compétences : les éléments de géodiversité apportés par les uns, ceux concernant la biodiversité par les autres.
L'ENS du Lac des Sagnes dans la vallée de l'Ubaye récemment aménagé pour la préservation et la valorisation de la tourbière et l'ensemble de la zone humide est un bon exemple du travail collaboratif mené par les deux équipes. La géologue de la réserve a ainsi porté assistance, sur le volet géodiversité, au bureau d'étude en charge des contenus de médiations.
La photo vue précédemment des grandes gorges du Verdon, permet d'évoquer le cas particuliers d'un des ENS du Département 04, et actuellement classé en Réserve naturelle régionale : la RNR de Saint-Maurin gérée par le CEN PACA (en co-gestion avec la commune de La Palud et le PNR) ; la RNR fait partie intégrante du PNR du Verdon, du périmètre de protection de la RNN géologique de Haute -Provence, du site classé des gorges du Verdon qui figure à l'inventaire national du patrimoine géologique (PAC2019).
L'ensemble des acteurs travaillent de concert pour l'étude et la préservation de ce site emblématique des gorges, mais il faut saluer ici l'implication du CEN et son travail de coordination et de sensibilisation des publics notamment au travers des actions menées auprès des accompagnateurs en montagnes. Sa gestion bénéficie des financements de la Région et du Département 04 au titre des ENS.

Thierry PÉLISSIÉ

Je voudrais évoquer une autre approche dans le département du Lot. Le département, dans le cadre de sa politique ENS et de sa maîtrise foncière, achète les résurgences karstiques et le Lot est le 3ème spot de plongée souterraine au monde. Et donc le département pour régler tous les problèmes d'accessibilité, tous les problèmes aussi de risques - parce que ce n'est quand même une activité anodine - à une politique d'achat. Et à chaque fois, il y a le volet évidemment sécurité des plongées, etc., il y a aussi un volet information sur le contexte géologique de ces sources.

Francis DURANTHON

Je voulais revenir sur le pourquoi d'une maitrise foncière et pourquoi c'est important d'avoir une maitrise foncière. Je vais prendre un exemple avec le Muséum de Toulouse. Nous avons convaincu notre collectivité d'acheter un terrain sur lequel il y a un gisement paléontologique. Cette maitrise foncière est fondamentale parce que c'est celle qui permet à tous les coups d'agir en cas d'atteinte à ce patrimoine. En France, c'est avant tout le droit du sol qui s'applique, c'est le droit des propriétaires. Et cette maitrise foncière est absolument nécessaire pour pouvoir développer, en cas d'atteinte au patrimoine, la mise en place d'actions ou de poursuites éventuellement et autres. Et ce n'est qu'après avoir fait acquérir ce gisement par la ville de Toulouse que le département du Gers a décidé de le classer en ENS, alors que depuis des années, le département était au courant de l'existence du site, du fait qu'il y avait des choses importantes, que c'était un site qui sert de niveau européen, international et autres. Ce n'est qu'à partir du moment où une autre collectivité que le département dans lequel se situe ce site a décidé d'acheter le site dans un but d'exploitation et de valorisation, que l'on a pu mettre en place une politique en lien avec les ENS puis ensuite toute une valorisation touristique dont le territoire local bénéficie aujourd'hui. Et c'est un site qui aujourd'hui accueille quelques milliers de visiteurs, ce qui, dans un département comme le Gers, est tout à fait intéressant. Donc je pense que la notion de maîtrise foncière, avec l'ensemble des

outils que vous avez évoqués, est extrêmement importante, mais elle est surtout fondamentale parce que c'est la seule manière de pouvoir assurer la véritable protection d'un site, quel que soit le statut juridique de protection qu'on va lui affecter. Un statut de protection ou pas, la maîtrise foncière est déjà en soi une protection du site puisqu'elle permet d'agir au titre du droit du sol.

François BÉTARD

Je voulais juste reprendre du coup ma casquette CNPN parce que j'ai entendu que vous disiez que les ENS ne font pas partie de la SNAP a priori. Si, ils font bien partie de la SNAP et d'ailleurs ils font même partie de la reconnaissance au cas par cas en zone de protection forte. Donc cela veut dire que les sites du CEN d'ailleurs, les propriétaires et gestionnaires de sites CEN ou d'ENS peuvent demander la reconnaissance en zone de protection forte. Il faut remplir plusieurs critères. Il y a une note technique qui vient de paraître il y a quelques semaines, publiée par le ministère. Donc, en fait, il faut aller regarder cette note technique et il y a la possibilité pour les ENS d'être non seulement comptabilisés dans les zones de protection, mais également zones de protections fortes si c'est justifié. Voilà, juste pour préciser ça.

Yann SOULABAILLE

Je partage complètement ces avis sur la maîtrise foncière. Nous, dans le département Ille-et-Vilaine, dans le cadre du mandat actuel, nous sommes passés dans la mandature. de 40 hectares d'acquisitions foncières annuelles, à 80. On s'est dit de multiplier par 2 les acquisitions foncières pour les raisons que vous avez expliquées et on vise à en 2035 à avoir 1% du territoire d'Ille-et-Vilaine sous protection départementale en espace naturel. Aujourd'hui on est à peine à 0 5% si je ne tiens pas compte des parcelles du Conservatoire du littoral. C'est une ambition forte, en plus avec une vocation très pédagogique, c'est à dire que l'on vise à avoir un espace naturel à moins de 20 minutes de chaque habitant du département. Il y avait ce que l'on appelle des zones blanches, c'est à dire où il n'y avait pas d'ENSD, on y travaille en particulier pour que chaque habitant du département puisse avoir un espace naturel à côté de chez lui. C'est dans notre projet de mandature. Après, la période est compliquée pour l'acquisition foncière, surtout en Ille et Vilaine où on a 10000 nouveaux habitants par an, un territoire très fragmenté, beaucoup d'infrastructures, où c'est des fois des petites parcelles, mais à côté de cela, on a des enjeux. On est sur le comité de bassin de Loire Bretagne, avec des masses d'eau quasiment les plus détériorées, on a 3% de masse d'eau en bonne qualité seulement. On a donc aussi de gros enjeux autour de l'acquisition. La maîtrise foncière pour nous est cruciale, mais cela crée des tensions. Je ne savais pas que des critères permettaient de passer en protection forte, nous avons des sites qui a priori le justifient. Je laisserai Thibault vérifier, mais pour moi, tous les ENS par défaut ne sont pas comptabilisés en protection forte dans la stratégie nationale.

Thibaut GABORIT, responsable du service patrimoine naturel et paysage du département

Vous parliez d'anomalie, Monsieur Soulabaille, en fait, les ENS, les espaces naturels sensibles, ne sont pas reconnus dans la liste des aires protégées, ne sont pas intégrés. De fait, on ne peut accéder au statut d'aire protégée que sous le statut d'aire de protection forte et au cas par cas. Et si nous en faisons acte de candidature, je laisse les collègues de l'État confirmer qui sont évidemment les plus experts et compétents pour le faire. Mais effectivement, les ENS, de fait, ne sont pas identifiés comme aires protégées, au premier sens du terme, c'est à dire les 30% visés par le texte de loi. On peut y accéder, mais que sous le statut d'aire de protection forte et au cas par cas et sur candidature..

Yann SOULABAILLE

Voilà donc. Mais par contre, effectivement, on a quelques sites qu'on devrait passer, enfin qu'on souhaite passer en protection forte.

Max JONIN

Juste un mot pour rebondir sur ce que certains ont déjà dit. Je pense qu'i y a 3 communications autour de la maîtrise foncière, que ce soit les CEN, les départements ou tout à l'heure le Conservatoire du littoral. Voilà 3 structures, 3 établissements qui ont la possibilité d'agir avec leurs propres politiques, leurs propres moyens. On se fixe souvent sur le statut juridique, c'est très bien le statut juridique, mais la maîtrise foncière dans le cadre de telles structures, c'est aussi assez important. En Bretagne, comme on l'a vu précédemment, il serait intéressant que l'on ait un espace commun de travail pour coordonner et pour - les géologues d'un côté, les acteurs fonciers de l'autre - pour envisager et mettre en place concrètement politique et stratégie. J'étais un peu gêné de voir pour cette communication le logo SGMB tout le temps mais vous avez compris que l'on travaillait assez bien avec le Département d'Ille-et-Vilaine. Ce serait bien que ce soit aussi dans un cadre partagé entre les différents acteurs de la maîtrise foncière.
Dans le département d'Ille-et-Vilaine, comme Monsieur Soulabaille l'a dit, ce qui est particulièrement important - ce qui n'est pas forcément le cas dans

les autres - c'est que vous avez tout un service avec un grand nombre d'agents, de l'agent de terrain à l'ingénieur, qui permet d'avoir une véritable action. On n'est pas que dans la parole, on est dans l'acte. C'est quand même très bien et pour nous c'est un bon interlocuteur. Voilà, merci.

Gaëlle GUYÉTANT

Juste un petit retour d'expérience pour les Hauts-de-France encore une fois en termes de coopération avec les départements. Il se trouve que sur les départements de l'ex Picardie, (Somme, Nord et Oise), les ENS des trois départements ont été confiés au Conservatoire d'espaces naturels. C'est un choix qui a été fait de pas avoir de service en régie mais de déléguer à une structure et donc il y a une coopération forte de fait entre les départements et le Conservatoire (CEN) pour la définition de la politique ENS sur les territoires et ensuite la mise en œuvre des actions de gestion, les priorisations de valorisation et ça se passe jusque-là très bien. Les moyens sont en souffrance un petit peu partout mais la coopération entre structures sur la protection foncière avec le Conservatoire est devenue une forme d'outil pour les ENS.

Stéphane LEGAL, RNN du Luberon

Je souhaitais également témoigner, pour le Vaucluse, du partenariat existant entre le Département et le Parc naturel régional du Luberon autour de la gestion d'un Espace naturel sensible dont l'intérêt repose principalement sur des enjeux géologiques et paléontologiques. Il s'agit du site des marnes de la Tuilière, à Saint-Saturnin-lès-Apt, qui correspond à une partie du stratotype historique de l'Aptien. La commune, propriétaire du site, a pu bénéficier de financements du Département pour l'acquisition des terrains. Le Parc intervient aujourd'hui sur ce site dans le cadre de ses missions de gestion, de protection et de valorisation du patrimoine géologique. Un autre projet est également engagé avec le Département de Vaucluse sur le Colorado provençal de Rustrel, site emblématique des ocres. L'objectif est de faire reconnaître ce site comme Espace naturel sensible. Un travail est d'ores et déjà engagé sur l'élaboration d'un plan de gestion, avec la perspective de mobiliser par la suite des financements pour l'acquisition foncière et la mise en œuvre d'actions de gestion.

Yann SOULABAILLE

Je viens rebondir sur les dernières interventions. Comme cela a été dit, il n'y a pas de CEN en Bretagne et je me réjouis de voir évidemment un prochain CEN. J'étais encore avec l'association Bretagne vivante hier, on en a parlé, effectivement cela ouvre des nouvelles perspectives, une complémentarité. Après, nous sommes très attachés à l'aspect insertion. Comme je l'ai dit, 1/3, des personnels sont des gens en insertion, c'est une politique départementale. Maintenant, on est au début avec le CEN breton et je pense qu'on va trouver des belles complémentarités.

La déclaration de Rennes

Au début du 19ème siècle, nous avons su protéger, conserver, gérer les monuments remarquables que les hommes ont construits au fil des diverses civilisations. Ce sont **les monuments historiques**, notion bien ancrée dans notre culture. Puis les artistes de Barbizon ont initié la protection des paysages, point de départ sans doute de celle des monuments naturels au début du 20ème siècle. Ce sont **les sites classés**, tout aussi bien reconnus aujourd'hui. Puis ce fut, celle de la faune, de la flore et des habitats. Après celle de **la nature** – formulation regrettée ! - la protection de **la biodiversité** est une des nécessités enfin reconnue.

Si la loi de 1976 envisageait la prise en compte de la géologie dans la protection de la nature, il a fallu attendre celle de 2002 pour que la notion de « **patrimoine géologique** » intègre notre corpus législatif. **Les objets géologiques remarquables qui constituent le patrimoine géologique sont les monuments historiques des temps géologiques**. Leur protection-conservation-gestion est tout autant nécessaire, car leur perte est irréversible. La Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre de 1991 le rappelle : « *La Terre conserve la mémoire du passé. . . une mémoire inscrite dans les profondeurs et sur la surface, dans les roches, les fossiles et les paysages, une mémoire qui peut être lue et traduite.* »

La patrimonialisation – au-delà d'un statut juridique – implique une attention de l'ensemble de la nation, une responsabilité envers les générations futures.

20 ans après la loi de 2002, si l'inventaire national a été initié et réalisé pour l'essentiel, si des outils juridiques adaptés ont été mis en œuvre, le constat est que la prise en compte du patrimoine géologique dans les programmes de protection de la nature reste insuffisante au regard des enjeux mis en évidence et très variable d'un territoire à l'autre. Alors que **le patrimoine géologique** devrait être pris en compte aujourd'hui dans sa globalité, qu'il soit *in situ* ou *ex situ*, force est de constater qu'il demeure actuellement le « **grand oublié** » des politiques publiques mais aussi des acteurs naturalistes.

À l'issue des ces 6ème Journées nationales du patrimoine géologique, les participants souhaitent :

- Une politique et une stratégie nationale en faveur de la protection et la conservation du patrimoine géologique se fondant sur les inventaires régionaux validés

- La nécessité d'une prise en compte de la géologie et du patrimoine géologique dans tous les projets de créations d'espaces naturels protégés et dans leurs plans de gestion, avec la participation de géologues.

- Une politique et une stratégie interministérielle pour la protection du patrimoine géologique *ex situ* et sa conservation sur le territoire national

- La prise en compte d'un patrimoine géologique reconnu dans les projets de maitrise foncière concernant la protection d'espaces naturels (Conservatoire du Littoral, Espaces naturels sensibles départementaux, Conservatoires d'Espaces Naturels . . .)

- Une approche de l'environnement géologique des sites dans les animations naturalistes

- La présence de géologues au sein des équipes gestionnaires des espaces naturels qui gèrent du patrimoine géologique et au sein de leurs conseils scientifiques

- L'intégration de la géologie et du patrimoine géologique dans les cursus universitaires et de formation des futurs gestionnaires d'espaces naturels, des futurs géologues et des organismes de formation continue.

Soit la **banalisation** (au bon sens du terme) de l'**approche patrimoniale de la géologie** au sein de la gestion du patrimoine naturel, comme l'a déjà envisagé la loi de 2002.

Rennes, le 13 novembre 2025